

## **Ligne 115 pour les sans-abri : le tribunal administratif saisi**

**Le préfet de l'Ain doit suspendre la signature du marché public sur la gestion du 115 en attendant une décision du tribunal**

La gestion du numéro d'appel 115 dans l'Ain n'est toujours pas une affaire conclue et une décision du tribunal administratif de Lyon est attendue la semaine prochaine. L'association OSER de Bourg a déposé une requête en référé. Seule candidate à sa succession pour assurer le service, salariant deux personnes sur le poste, OSER n'a pas été retenue par le préfet de l'Ain suite à un appel à projet. L'association conteste les procédures de passation du marché. En attendant de statuer, le tribunal a rendu une

première ordonnance le 28 novembre, par laquelle : « il est enjoint au préfet de l'Ain de suspendre la signature du marché public de service » ayant pour objet la gestion de la ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans abri et en grande difficulté 115 dans le département de l'Ain. La préfecture souhaiterait confier le service au centre hospitalier de Hauteville, son conseil d'administration doit se prononcer à la mi-décembre. En attendant, voilà près d'un mois que la ligne fonctionne avec des interlocuteurs variables

selon les semaines et les heures. En journée, le téléphone sonne à la direction des affaires sociales (DDASS). En soirée, de 18 à 8 heures, ce sont des foyers de Bellegarde, d'Ambérieu-en-Bugey, puis de Bourg qui ont répondu. Après Tremplin, le FAR tient la ligne depuis mardi. Géré par la même association OSER, le foyer d'accueil et de reclassement a pris son tour pour une semaine (à la demande du préfet) et a même élargi ses heures de service, de 18 à 14 heures le lendemain.

E. Py.